

Montants unitaires PAC 2014-2020 des paiements directs, ICHN, CAB, MAB et MAEC

Paiement moyen national

Paiement moyen national	Montants unitaires (€/ha/an)			
	2015	2016	2017	2018
Montant unitaire du paiement moyen national	272,50 €/ha	Non connus	Non connus	260,73 €/ha

Réduction linéaire appliquée à l'ensemble des DPB pour alimentation de la réserve

Rabot	Réduction linéaire (% des DPB créés)			
	2015	2016	2017	2018
Hexagone	-2 %	-0,6285 %	0 %	0 %
Corse	-4,5 %	-4,5099 %	-7,2885 %	-1 %

Valeurs de service des DPB attribués par la réserve régionale

Valeur des DPB créés à partir de la réserve	Montants unitaires (€/ha/an)			
	2015	2016	2017	2018
Hexagone	134,68 €/ha	121,60 €/ha	120,29 €/ha	115 €/ha
Corse	Non connus	Non connus	Non connus	108,32 €/ha

Paiement redistributif, limité à 52 DPB activés par exploitation, avec application de la transparence GAEC

Paiement redistributif	Montants unitaires (€/ha/an)			
	2015	2016	2017	2018
Part des soutiens directs dédiée au paiement redistributif	5 %	10 %	10 %	10 %
Montant unitaire du paiement redistributif	25 €/ha	49,60 €/ha	49,73 €/ha	48,64 €/ha

Paiement en faveur des jeunes agriculteurs (JA), limité à 34 DPB activés par exploitation, hors transparence GAEC

Paiement en faveur des jeunes agriculteurs (JA)	Montants unitaires (€/ha/an)			
	2015	2016	2017	2018
Part des soutiens directs dédiée au paiement JA	1 %	1 %	1 %	1 %
Part du paiement national moyen /ha	25 %	25 %	25 %	25% à 50%
Montant unitaire du paiement JA	68,12 €/ha	68,12 €/ha	68,12 €/ha	88,15 €/ha

Paiement vert (verdissement)

Paiement vert	Coefficient de proportionnalité (%)			
	2015	2016	2017	2018
Coefficient de proportionnalité du paiement vert avec le paiement de base	61,2370 %	68,1818 %	69,0005 %	69,8319 %

Aides facultatives couplées végétales

Aides couplées végétales	Montants unitaires (€/ha/an)			
	2015	2016	2017	2018
Soja*	100 €/ha	100 €/ha	40,8 €/ha	35,8 €/ha
Semences de graminées*	150 €/ha	150 €/ha	53,5 €/ha	50 €/ha
Cerises destinées à la transformation	560 €/ha	560 €/ha	588 €/ha	520 €/ha
Pêches destinées à la transformation	342 €/ha	340 €/ha	400 €/ha	400 €/ha
Poires destinées à la transformation	1 185 €/ha	1 160 €/ha	1 150 €/ha	1 085 €/ha
Prunes destinées à la transformation	1 095 €/ha	1 085 €/ha	1 025 €/ha	950 €/ha
Tomates destinées à la transformation	1 093 €/ha	1 070 €/ha	1 120 €/ha	1 120 €/ha
Chanvre	153,5 €/ha	119 €/ha	94,5 €/ha	96,5 €/ha
Blé dur	41,5 €/ha	38 €/ha	38 €/ha	37 €/ha
Houblon	747 €/ha	720 €/ha	661 €/ha	600 €/ha
Pommes de terre féculières	93,5 €/ha	85 €/ha	83,5 €/ha	76,6 €/ha
Légumineuses fourragères***	250 €/ha	250 €/ha	195 €/ha	282 €/ha
Protéagineux	187 €/ha	112 €/ha	111,5 €/ha	170 €/ha
Légumineuses fourragères destinées à la déshydratation	150 €/ha	112 €/ha	112 €/ha	133 €/ha
Semences de légumineuses fourragères*	184 €/ha	150 €/ha	112 €/ha	100 €/ha
Riz**	//////////	//////////	132,5 €/ha	132,5 €/ha

*Aides couplées plafonnées lors de la campagne 2015 et/ou de la campagne 2016, mais plus à partir de la campagne 2017

**Aide couplée ouverte seulement à partir de la campagne 2017

***Les mélanges de légumineuses fourragères prédominantes et de graminées sont uniquement éligibles sur les campagnes 2015, 2016 et 2017.

Aides facultatives couplées animales

Aides couplées animales	Montants unitaires (€/tête/an)			
	2015	2016	2017	2018
Aide couplée aux bovins allaitants (ABA)				
-de base	69 €/tête	66 €/tête	65,5 €/tête	62 €/tête
-complémentaire favorisant les troupeaux moyens	61 €/tête	61 €/tête	60,75 €/tête	59,25 €/tête
-complémentaire favorisant les petits troupeaux	45,5 €/tête	47,5 €/tête	47,45 €/tête	45,5 €/tête
Aide couplée aux bovins laitiers (ABL)				
-de base, zone hors montagne	40 €/tête	38 €/tête	39,45 €/tête	39,15 €/tête
-complémentaire NP, zone hors montagne	10 €/tête	15 €/tête	15 €/tête	//////////
-de base, zone de montagne	80 €/tête	78,50 €/tête	80,90 €/tête	80,40 €/tête
-complémentaire NP, zone de montagne	15 €/tête	20 €/tête	20 €/tête	//////////
Aide couplée aux caprins (AC)				
-de base	15 €/tête	15 €/tête	16,95 €/tête	16,32 €/tête
-majoration CMBPEC	3 €/tête	3 €/tête	//////////	//////////
Aide couplée aux ovins (AO)				
-de base	15,25 €/tête	16,70 €/tête	13,90 €/tête	22,05 €/tête
-majoration 500 premières brebis	2 €/tête	2 €/tête	2 €/tête	2 €/tête
-complémentaire contractualisation ou VD	3 €/tête	3 €/tête	9 €/tête	//////////
-complémentaire SSDQ, NP	6 €/tête	6 €/tête	6 €/tête	//////////
Aide couplée aux veaux sous la mère (VSLM) et AB				
-VSLM et issus de l'AB, sans OP	37 €/tête	27 €/tête	49,90 €/tête	47,90 €/tête
-labellisés VSLM et AB commercialisés via OP	73 €/tête	55 €/tête	70,10 €/tête	69,80 €/tête

Coefficient stabilisateur pour l'ABA dans l'objectif de respecter le nombre maximal de femelles primées

Aide couplée aux bovins allaitants ABA	Coefficient stabilisateur pour l'ABA			
	2015	2016	2017	2018
Coefficient appliqué aux femelles éligibles afin de déterminer le nombre de femelles primées pour chaque demandeur	97 %	95,5 %	96,2 %	98,68 %

Indemnités Compensatoires de Handicap Naturel (ICHN)

ICHN	Coefficient stabilisateur budgétaire (%) Appliqué aux montants unitaires			
	2015	2016	2017	2018
	Hexagone	89,593 %	92,36 %	93 %
Corse	93 %	90 %	90,3 %	90,34 %
Guadeloupe	100 %	100 %	100 %	100 %
Martinique	100 %	100 %	100 %	100 %
Guyane	100 %	100 %	100 %	100 %
La Réunion	100 %	100 %	100 %	100 %
Mayotte	100 %	100 %	100 %	100 %

Agriculture Biologique : CAB/MAB

Agriculture Biologique	Montants unitaires (€/ha/an)	
	CAB	MAB
Landes, estives et parcours associés à un atelier d'élevage	44 €/ha	35 €/ha
Prairies (temporaires, à rotation longue, permanentes) associées à un atelier d'élevage	130 €/ha	90 €/ha
Cultures annuelles : Grandes cultures et prairies artificielles implantées avec au moins 50 % de légumineuses Semences de céréales/protéagineux et semences fourragères	300 €/ha	160 €/ha
Viticulture (raisins de cuve)	350 €/ha	150 €/ha
PPAM 1 (aromatiques et industrielles)	350 €/ha	240 €/ha
Cultures légumières de plein champ	450 €/ha	250 €/ha
Maraichage et arboriculture PPAM 2 (autres PPAM) Semences potagères et semences de betteraves industrielles	900 €/ha	600 €/ha

MAEC : mesures systèmes* [Mise à jour 2017]

Code-MAEC	Intitulé complet de l'opération	Montants unitaires
SGC02	Opération systèmes de grandes cultures adaptée aux zones intermédiaires	74 €/ha
SGC03	Opération systèmes de grandes cultures adaptée aux zones à forte proportion de cultures légumières ou industrielles	189,56 €/ha
SHP02	Opération collective - Systèmes herbagers et pastoraux - maintien	47,15 €/ha

**Seules sont répertoriées, les opérations et mesures pour lesquelles un montant national est fixé. D'autres opérations et mesures sont proposées mais leurs montants diffèrent d'une région à une autre.*

MAEC : API, PRM et PRV [Mise à jour 2017]

Code-MAEC	Intitulé complet et détails de l'opération	Montants unitaires
API	Amélioration du potentiel pollinisateur des abeilles domestiques pour la préservation de la biodiversité	21 €/ruche
	Montant minimum à engager par an (i.e. 72 ruches)	1 512 €
PRM	Protection des races menacées	
	Conduite d'animaux des espèces bovine, ovine, caprine, porcine appartenant à des races locales menacées de disparition	200 €/UGB
	Conduite en race pure d'équidés appartenant à des races locales menacées de disparition	200 €/UGB
	Conduite en croisement d'absorption dans les races figurant à la liste des races dans lesquelles ce croisement est autorisé de juments ou d'ânesses	200 €/UGB
	Montant minimum à engager par an (i.e. 1 UGB)	200 €
PRV	Protection des ressources végétales	
	Cultures annuelles	600 €/ha
	Cultures pérennes	900 €/ha

MAEC : mesures localisées* [Mise à jour 2017]

Code-MAEC	Intitulé complet de l'opération	Montants unitaires
COUVER04	Couverture des inter-rangs de vigne par épandage d'écorces	107,90 €/ha
COUVER12	Rotation à base de luzerne en faveur du Hamster commun (<i>Cricetus cricetus</i>)	551,87 €/ha
COUVER13	Rotation à base de céréales à paille en faveur du Hamster commun	224,92 €/ha
HERBE07	Maintien de la richesse floristique d'une prairie permanente	66,01 €/ha
HERBE08	Entretien des prairies remarquables par fauche à pied	150,88 €/ha
HERBE13	Gestion des milieux humides	120 €/ha
IRRIG03	Maintien de l'irrigation gravitaire traditionnelle, sur prairie permanente	113,16 €/ha
IRRIG03	Maintien de l'irrigation gravitaire traditionnelle, sur terre arable	56,58 €/ha
IRRIG08	Maintien de cultures irriguées par submersion favorables à la biodiversité (niveau 1)	90,37 €/ha
IRRIG09	Maintien de cultures irriguées par submersion favorables à la biodiversité (niveau 2)	180,74 €/ha
LINEA05	Entretien mécanique de talus enherbés au sein des parcelles cultivées	0,42 €/mL
LINEA09	Entretien des haies arborescentes	0,70 €/mL
MILIEU02	Remise en état des surfaces prairiales après inondation dans les zones d'expansion des crues	37,72 €/ha
MILIEU10	Gestion des marais salants pour favoriser la biodiversité (Ile de Ré)	489,55 €/ha
MILIEU11	Gestion des marais salants pour favoriser la biodiversité (Guérande)	900 €/ha
OUVERT04	Entretien des landes atlantiques par l'adaptation de la fréquence de fauche	120 €/ha
PHYTO09	Diversité de la succession culturale en cultures spécialisées	438,67 €/ha
SOL01**	Semis direct sous couvert permanent	163 €/ha

*Seules sont répertoriées, les opérations et mesures pour lesquelles un montant national est fixé. D'autres opérations et mesures sont proposées mais leurs montants diffèrent d'une région à une autre.

**Opération ouverte seulement depuis la campagne PAC 2017